



Droits de succession

Par **Val59830**, le **15/02/2019** à **13:07**

Bonjour,

Mon père a signé les papiers de l'assurance vie vers le 16/12/2018.

Il est décédé le 28/12/18.

Le transfert par l'assureur a été fait après son décès vers le 11/01/2019.

Du coup ils disent que la date de signature du contrat ne marche pas et que ceci rentre dans la succession.

Est ce normal ?

Mon père avait bien fait les démarches avant de partir pour protéger son argent.

Nous ne sommes pas responsable du délai de transfert de l'assureur.

Merci de votre aide.

Cordialement.